

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

# UN GRAND PROJET FERROVIAIRE DE MOBILITÉ DURABLE



Dossier de presse  
Marseille, le 21/05/2015

## SOMMAIRE

01.	Le contexte de la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur	3
02.	Les décisions ministérielles sur la Zone de Passage Préférentielle des priorités 1 et 2	4
03.	Les décisions du Comité de pilotage du 21 mai 2015	5
04.	Modalités de poursuite des études jusqu'à l'enquête d'utilité publique	6
05.	Financement des études complémentaires	7
06.	Charte de développement durable présentant les engagements du maître d'ouvrage	8

### Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEDRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68



# LE CONTEXTE ACTUEL DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

La réalisation de la ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice a pour objectif de constituer un système ferroviaire performant pour la Région PACA, en reliant ses trois principales métropoles.

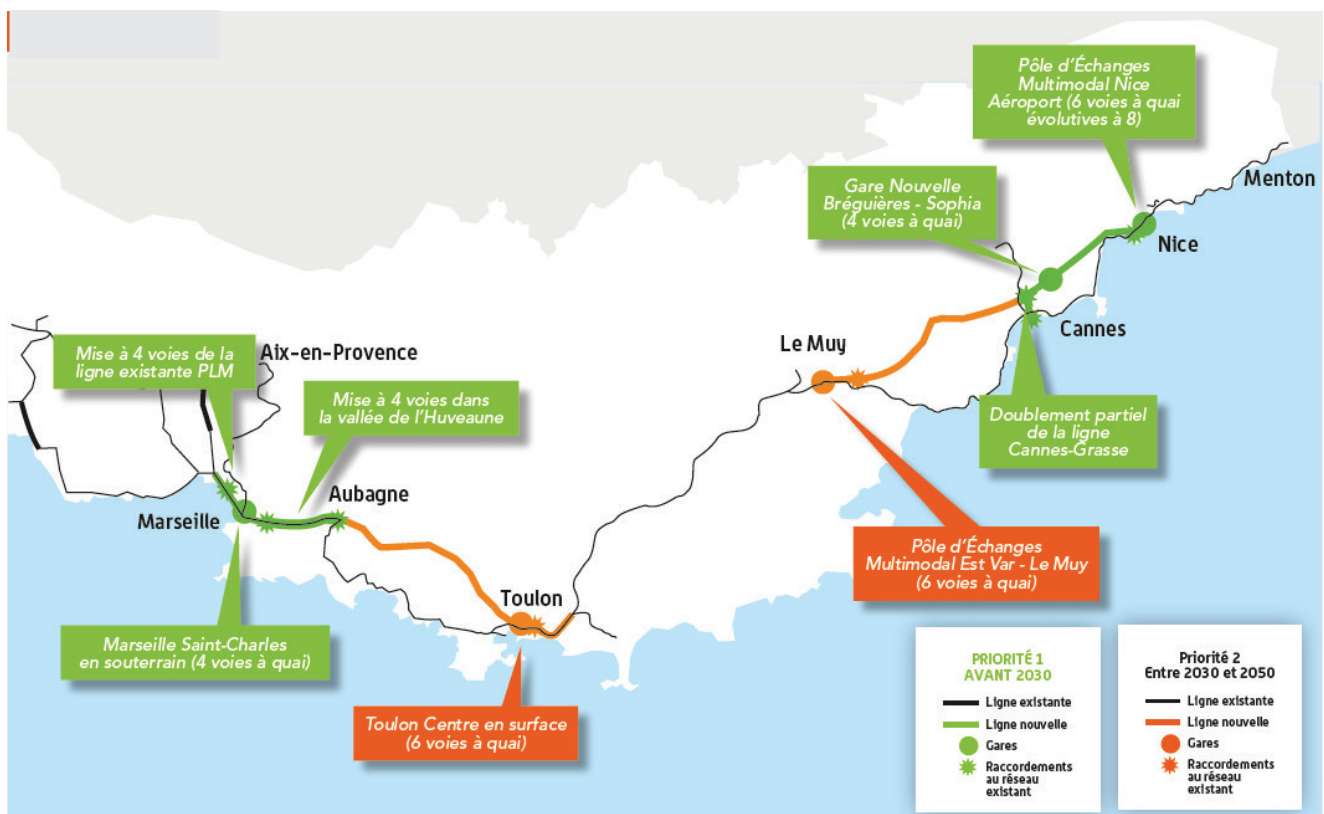
Elle vise à :

- > **faciliter les déplacements** à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires,
- > **ouvrir la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** sur les autres régions françaises,
- > **désenclaver l'est de la région** en le reliant au réseau français à grande vitesse et plus généralement à l'arc méditerranéen Barcelone-Marseille-Gênes,
- > **désaturer les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen** qui, aujourd'hui, représentent des freins au bon fonctionnement de l'offre de service existante.

Le 9 juillet 2013, le gouvernement a retenu le scénario 2 de la Commission « Mobilité 21 », présidée par Philippe Duron, qui prévoit une ligne nouvelle réalisable par étapes, phasée selon 3 priorités :

- > **la priorité 1 (avant 2030)** concerne le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen,
- > **la priorité 2 (entre 2020 et 2050)** est consacrée à l'amélioration des tronçons Aubagne-Toulon et Est Var-Siagne,
- > **la priorité 3 (après 2050)**, ambition globale et finale du projet, permettra de traiter les sections Toulon-Est Var et Nice-Italie.

*Améliorer les trains du quotidien et le réseau, diminuer les temps de parcours entre Marseille et Nice, développer l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges, créer des sections de lignes nouvelles et sécuriser le financement du projet sont les axes fondateurs du projet en cours d'étude.*



## Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEDE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68

# LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE DES PRIORITÉS 1 ET 2

## DÉCISION MINISTÉRIELLE > DU 7 MAI 2014

Elle valide la priorité 1 et conforte les choix :

- > de **priorité aux trains du quotidien**
- > de **construction d'un système de transport global** combinant ligne classique et ligne nouvelle
- > **d'adaptation de la vitesse aux contraintes du territoire** tout en cherchant à diminuer les temps de parcours entre Marseille et Nice.

(cf cartes en annexe)

## DÉCISION MINISTÉRIELLE > DU 13 AVRIL 2015

Elle précise :

- > **la nécessité de prioriser les études sur les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen,**
- > **la mise en place d'un observatoire du foncier pour les zones de passage préférentielles,** pour identifier les secteurs aux tensions foncières importantes, susceptibles d'affecter, à terme, la réalisation du projet,
- > **l'engagement d'études complémentaires** sur les secteurs identifiés comme sensibles.



### Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEBRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68

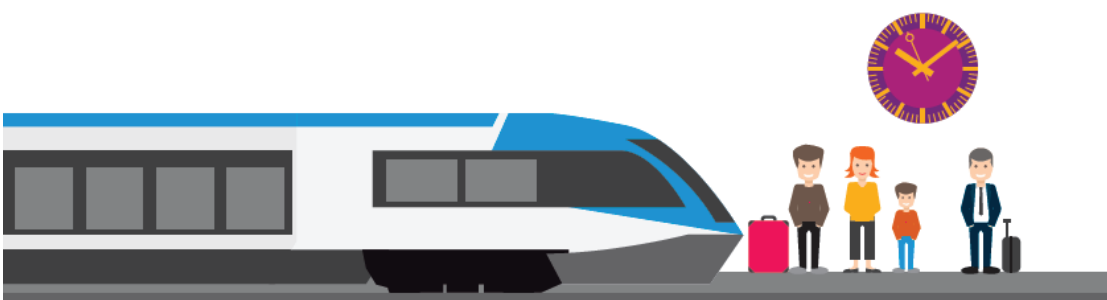




# LES DÉCISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 21 MAI 2015

Suite aux décisions ministérielles dont il a pris acte, le comité de pilotage du projet de ligne nouvelle s'est réuni pour :

- > valider les modalités de poursuite des études jusqu'à l'enquête d'utilité publique,
- > acter le financement complémentaire des études,
- > expliquer le projet, les décisions ministérielles et les principes de la prochaine phase de concertation pendant le 2ème semestre 2015 (campagne d'information, rencontres avec les élus, les collectivités et le milieu associatif),
- > décider de lancer une concertation au 1er semestre 2016 sur les tracés et les pôles d'échanges multimodaux de la priorité 1,
- > prendre acte de la charte de développement durable présentant les engagements du maître d'ouvrage.



## Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEDRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68

# MODALITÉS DE POURSUITE DES ÉTUDES JUSQU'À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ces modalités comprennent, outre la mise en place du financement nécessaire, une nouvelle phase d'études menée dans le cadre d'une concertation publique, qui permettra de définir les pôles d'échanges multimodaux et les tracés sur les sections de la priorité 1.

Pour cette phase de concertation publique, le Comité de Pilotage a retenu une durée minimum de 4 mois, prévue au premier semestre 2016.

Cette nouvelle période de concertation portera sur :

- > les tracés de la priorité 1
- > les pôles d'échanges multimodaux de la priorité 1 (Marseille-Saint Charles, Bréguières Sophia-Antipolis et Nice-aéroport).

*Dans la perspective de cette nouvelle phase de concertation, le Comité de Pilotage a demandé à SNCF Réseau de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), dans la mesure où 5 années se sont écoulées depuis la remise à la CNDP du bilan du débat public.*

*Un dossier de saisine sera remis à la CNDP en juillet 2015, la décision de celle-ci est attendue pour octobre 2015. Les recommandations de la CNDP seront ainsi intégrées dans le dispositif de concertation déployé début 2016, sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés.*

*Pour rappel, la Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision de grands projets.*

## Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEBRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68



# FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

La convention initiale du 23 décembre 2010 prévoyait 76 millions d'euros pour le financement des études préalables du projet.

A ce jour, 36 millions d'euros ont déjà été dépensés, dans le cadre des premières études.

Un financement complémentaire de 24 millions d'euros est inscrit au CPER 2015-2020 pour :

- > la réalisation des études de la priorité 1 jusqu'au dossier d'enquête publique,
- > la réalisation de l'enquête d'utilité publique,
- > la mise en place d'un observatoire du foncier et des premières études de la priorité 2,
- > la réalisation des acquisitions foncières anticipées.

Le principe d'un avenant à la convention initiale a été approuvé par les partenaires et par le Comité de Pilotage du 21 mai, de même qu'une convention spécifique pour la réalisation des acquisitions foncières anticipées.



## Contacts Presse

SNCF réseau, Carole TEISSEBRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68

# CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le développement durable est au cœur des préoccupations stratégiques du projet.

Une charte de développement durable a été établie, cette démarche faisant partie des évolutions du projet initial.

Volonté commune de tous les partenaires, elle a pour objectifs de :

- > créer les conditions de développement d'une mobilité durable,
- > définir des axes de travail pour les acteurs du projet,
- > retenir des engagements durables.

Cette charte définit des engagements en matière :

- > de transport (développer un système à haut niveau de service, dans une perspective européenne, améliorer globalement le système ferroviaire régional et l'organisation des déplacements),
- > d'environnement (préserver la biodiversité, le cadre de vie, les ressources naturelles et favoriser un aménagement durable des territoires),
- > économique et social (renforcer l'attractivité des territoires, créer de la valeur pour les collectivités, rechercher une viabilité économique du projet).

Ces éléments et phases d'études, validés par le Comité de Pilotage, s'inscrivent dans la préparation du dossier d'enquête d'utilité publique de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur.



## Contacts Presse

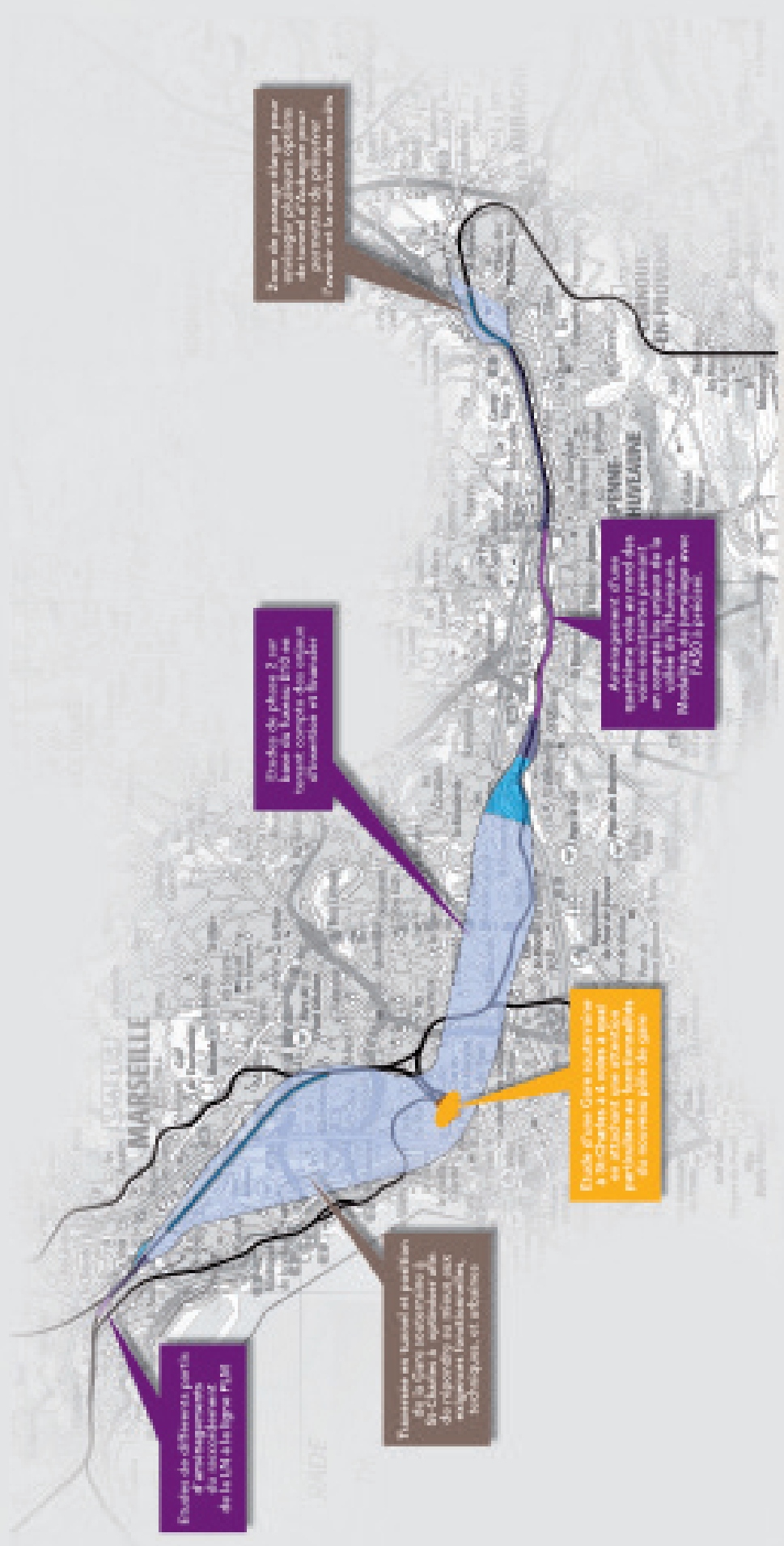
SNCF réseau, Carole TEISSEBRE, responsable communication, 04 96 17 04 87

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 04 84 35 45 68





## ANNEXES



Etudes de faisabilité, permis d'aménagement de la LM à la ligne TGV

Travaux en tunnel et jonction de la Gare Marseillaise à la gare St-Charles à proximité des développements autour des équipements technologiques et urbains

Travaux de mise à jour de la gare St-Charles à la gare TGV

Etudes de phase 2, en lien avec la ligne TGV en respect complet des critères d'accessibilité et d'écovitalité

Zone de passage d'énergie pour intégrer plusieurs options de tunnel et d'ouvrages pour permettre de privilégier l'accès et la maîtrise des coûts

Aménagement d'une terminale avec un grand dessein architectural pour accueillir les voyageurs de la région de l'Est-Marseille, en complément avec l'ASO à proximité



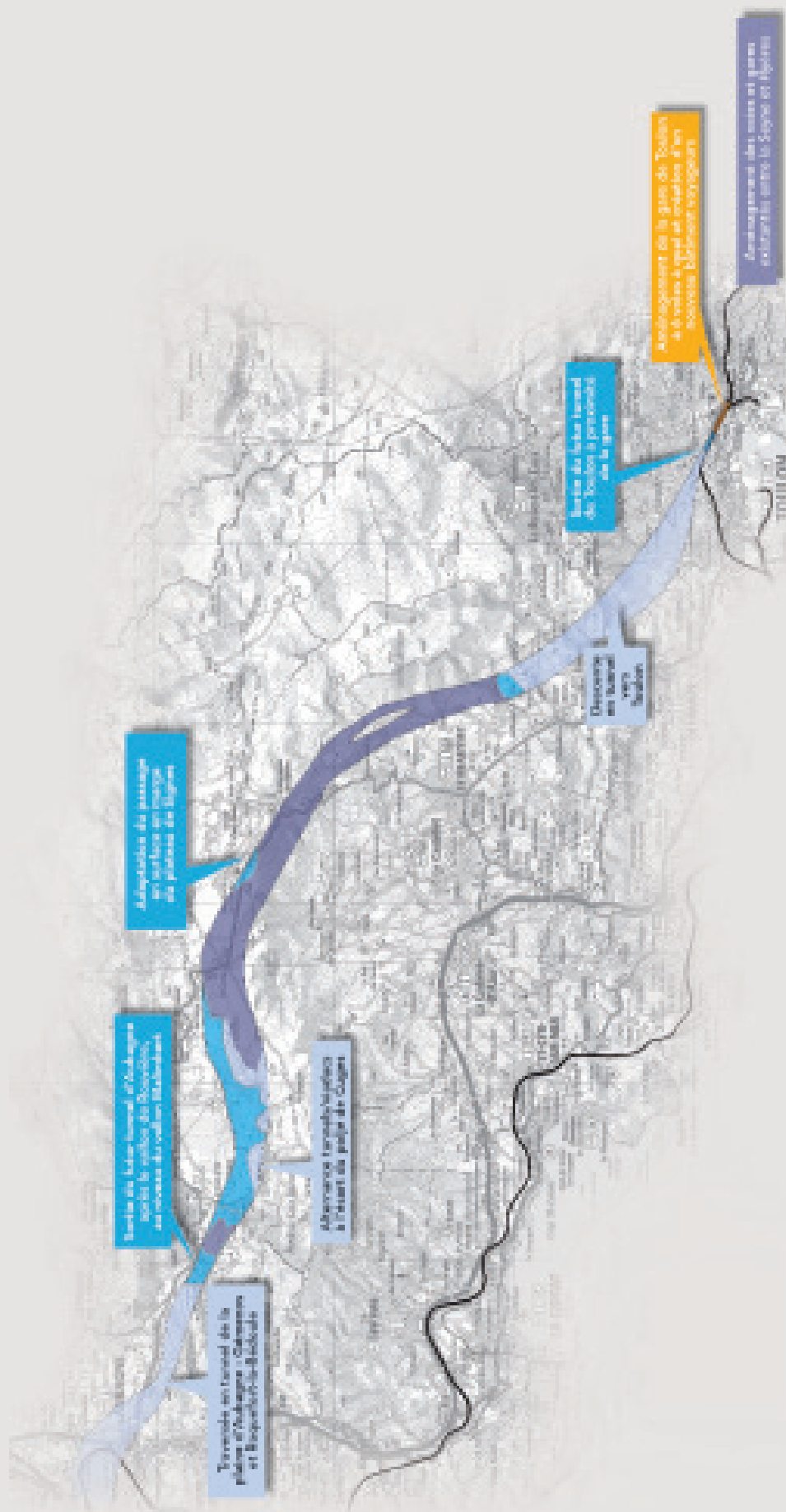
	Aménagement de la ligne existante
	Nouveaux ouvrages
	Travaux de mise à jour
	Travaux de maintenance
	Autres

Prévisions techniques des réalisations prévues de l'opération



**PRIORITÉ 2**

lignes 2036 et 20360







Pour en savoir plus  
[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)

Mission LN PCA  
Les Docks - atrium 10.4  
10 place de la joliette - BP 85404  
13567 MARSEILLE CEDEX 02  
crédits photos : Médiathèque SNCF - Fotolia

